



Augmentation à 10% du budget réservé à l'agriculture

La CONAPAC a déposé un cahier de plaidoyer au Parlement



Les leaders paysans lors du dépôt du cahier des charges au secrétariat du bureau de l'Assemblée nationale

Comme décidé lors de la table-ronde sur la Déclaration de Maputo, tenue du 20 au 24 septembre 2014 à Kinshasa, la CONAPAC a mis en branle son plaidoyer en vue de l'augmentation de la part du budget national réservée à l'agriculture à au moins 10%. Un cahier de plaidoyer a été déposé, pour ce faire, aux bureaux de deux chambres du Parlement ainsi qu'à la Commission ECOFIN (Economie et Finances). Les leaders paysans ont également été à la Primature et au Ministère de l'Agriculture et Développement rural pour déposer leur cahier des charges. En effet, la CONAPAC fonde son plaidoyer sur la Déclaration de Maputo ; à travers laquelle les Chefs d'État et de gouvernement réunis en session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine, du 10 au 12 juillet 2003 à Maputo (Mozambique), ont pris des engagements pour « redynamiser le secteur alimentaire et agricole en vue d'assurer la prospérité et le bien-être économiques des populations » et ont adopté une « Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique », appelée Déclaration de Maputo. . **LIRE ARTICLE EN PAGE 2**

Engagement des OP féminines pour la construction d'un mouvement paysan fort

PAGE 4-5

Le Cadre de concertation de la Société civile sur la réforme foncière à pied d'oeuvre

PAGE 8

Un délégué de SOS FAIM Belgique a visité la CONAPAC

PAGE 8

Assemblée générale de la CONAPAC du 20 au 22 novembre 2014

Participation de la CONAPAC à l'Ecole d'Eté organisée par AGRITERRA

PAGE 6

La CONAPAC pour l'augmentation du budget de l'agriculture à 10 %

La CONAPAC a organisé, du 28 au 29 Aout 2014, dans la salle des conférences de la Paroisse Notre Dame de Fatima, une rencontre des leaders des petits producteurs agricoles en collaboration avec les acteurs étatiques du secteur agricole et rural et les autres structures faitières des OPA notamment COPACO et UNAGRICO en vue de faire une analyse rétrospective des réalisations du gouvernement congolais en rapport avec l'engagement pris en signant le Protocole de Maputo. Cette analyse a permis de tirer des leçons qui vont servir d'éléments de plaidoyer auprès des autorités budgétaires en vue de l'augmentation du budget de l'agriculture, et son affectation efficiente en tenant compte du fait que plus de 70% du peuple congolais vit de l'agriculture familiale.

La CONAPAC a décidé de poursuivre le plaidoyer en se basant sur la Déclaration de Maputo ; à travers laquelle les Chefs d'État et de gouvernement réunis en session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine, du 10 au 12 juillet 2003 à Maputo (Mozambique), ont pris des engagements pour « redynamiser le secteur alimentaire et agricole en vue d'assurer la prospérité et le bien-être économiques des populations » et ont adopté une « Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique », appelée Déclaration de Maputo. Au cours de cet atelier, les exposés suivants ont été présentés :

- Le discours d'accueil et d'orientation de la Table Ronde
- Le constat, l'analyse et des recommandations sur le budget public destiné à l'agriculture au cours de la décennie
- L'état d'avancement de la mise en œuvre, analyse et perspectives sur le Fonds National de Développement de l'Agriculture
- L'état d'avancement de l'élaboration des mesures d'application de la Loi Agricole.

CONSTATS DEGAGES PAR LES PARTICIPANTS A LA TABLE RONDE

Après débat, analyse et échanges en groupes et en plénière, les participants sont arrivés aux constats suivants : En dépit de tout, les participants ont notées quelques avancées dans



La Table-ronde a permis de retenir les messages du plaidoyer en faveur de l'augmentation du budget de l'agriculture

la gouvernance agricole. Ils se réjouissent de l'existence d'une loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, et la mise en place d'une commission d'élaboration des mesures pour son application. Aussi, l'existence des organisations paysannes structurées de la base au sommet et capables de jouer le rôle d'interlocuteur vis-à-vis des autres acteurs sociaux et politiques. Ils ont également retenu comme progrès la reprise des activités des campagnes agricoles, en dépit des faiblesses de leur mise en œuvre ainsi que la mise en place d'une Commission nationale pour la réforme foncière.

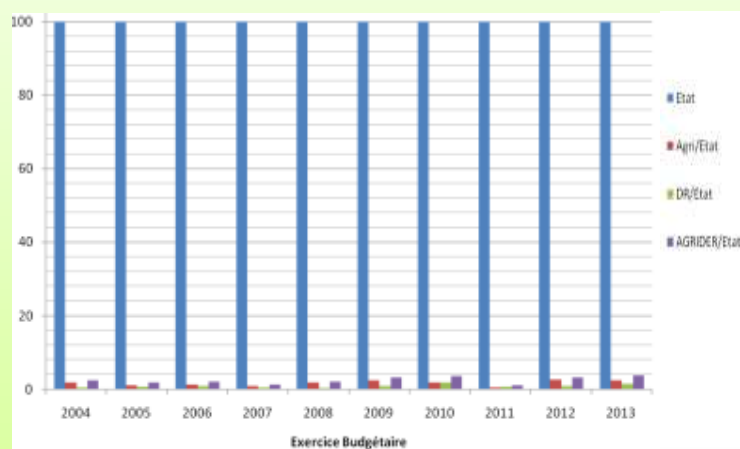
DES POINTS QUI MERITENT BEAUCOUP D'ATTENTIONS

Les paysans qui représentent plus de 70% de la population, et avec une contribution de plus de 40% au PIB du pays, ne reçoivent pas en contrepartie une part proportionnelle dans le budget du pays. Depuis la Déclaration de Maputo en 2003 qui engageait

chaque pays à augmenter progressivement son budget destiné à l'agriculture jusqu'à 10 %, celui-ci n'a jamais dépassé 3,66 % dans notre pays, allant même jusqu'en dessous de 1% certaines années. Ce faible budget affecté à l'Agriculture et au Développement Rural constitue un véritable obstacle à l'atteinte du premier OMD portant sur la réduction de la pauvreté. Ce budget ne permet pas un bon fonctionnement efficace et efficient des

de lois claires relatives à la pêche et l'élevage avant de constater que la politique agricole du pays n'est pas clairement définie. Les organisations paysannes ne sont pas nominativement citées parmi les membres du C.A. du FONADA par le projet de Décret portant création de ce Fonds et on note également l'absence du budget pour l'élaboration des mesures d'application de la Loi agricole, ainsi que pour leur vulgarisation à la base, et celles déjà

TABLEAU DES AFFECTATIONS BUDGETAIRES POUR L'AGRICULTURE EN RDC



services étatiques de l'agriculture et du développement rural, ni un appui conséquent aux Organisations paysannes. Ils ont noté aussi l'absence

élaborées souffrent du retard de leur promulgation par l'autorité compétente.

CONSEQUENCES GRAVES SUR LES PETITS PRODUCTEURS AGRICOLES

Pour les participants, cela a produit des conséquences graves sur les petits producteurs agricoles, notamment : le désintéressement de la population à l'agriculture car elle n'est plus rémunératrice, suite à l'absence de l'encadrement de celle-ci par les services étatiques par rapport aux intrants, aux formations, aux crédits agricoles, à l'évacuation des produits,.... ; la faible productivité du secteur agricole, avec comme conséquence l'importation massive des produits alimentaires, mettant ainsi la souveraineté alimentaire du pays à la merci des divers opérateurs économiques nationaux ou étrangers ; l'ignorance de leurs droits et devoirs par les petits producteurs agricoles les empêchant de bien défendre leurs intérêts et le faible pouvoir d'achat des petits producteurs agricoles avec toutes ses conséquences sur leurs conditions de vie (santé, logement, scolarisation,....). Autres conséquences, l'exode rural et le désintéressement des jeunes du métier d'agriculteur. Et une agriculture familiale de plus en plus mise en cause pour la sous nutrition de la population par les décideurs politiques, sans tenir compte du fait que ces derniers l'ont fortement négligée depuis des années, entraînant ainsi des mécontentements et

(suite en page 3)

La CONAPAC membre du Comité de Coordination du Cadre de concertation de la Société civile sur la réforme foncière

On peut aujourd'hui affirmer que le CADRE DE CONCERTATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMPLIQUÉES DANS LA RÉFORME FONCIÈRE EN RDC est bien effectif.

La mise en place de cette structure chargée de coordonner au niveau national, la participation des OSC dans le processus de la réforme foncière, a été décidée lors de l'atelier national sur la participation des organisations et réseaux de la société civile au processus de la réforme foncière en RDC, tenue à Kinshasa du 3 au 5 décembre 2013 à l'hôtel Sultani.

Ainsi, les trois structures qui forment le comité de coordination de ce cadre de concertation à savoir le Réseau Ressources Naturelles (RRN), le Conseil pour la Défense Environnementale par la



Réunion CONAPAC- RRN et CODELT au siège de la CONAPAC

Légalité et la Traçabilité (CODELT) et la CONAPAC travaillent en étroite collaboration au niveau national en vue notamment d'assurer la mobilisation des ONG et de garantir la cohérence des Organisations de la Société civile s'inscrivant dans la réforme foncière.

Un protocole d'accord définissant le cadre de travail, la répartition des tâches dans la mise en œuvre et le monitoring et

fixer les règles de collaboration au sein du comité de coordination du CACO sera signé incessamment par les trois parties.

L'action du CACO est soutenue par une programmation des activités à mener à moyen terme ; notamment l'élaboration d'une note sur l'amélioration de la tenure foncière en RDC, de mener des expériences pilotes pour

la documentation des droits fonciers et forestiers collectifs en milieu rural, etc. Il est prévu également l'organisation en octobre 2014 prochain de l'atelier national sur la qui va découler sur la rédaction d'un document de plaidoyer pour le suivi de la REDD+ et de la réforme foncière en matière d'aménagement du territoire et le test de la foresterie communautaire.

Il faut dire que la question foncière concerne au plus haut les paysans de la RDC qui sont aujourd'hui les principales victimes du phénomène de l'accaparement des terres. La majorité des paysans cultivent sur des terres qui ne leur appartiennent pas. La terre reste l'élément essentiel pour l'agriculture familiale qui a toujours nourri la RDC. Et c'est donc une bonne chose qu'un délégué de la CONAPAC, en l'occurrence Mme Espérance Nzuzi, ci-devant Présidente Force Paysanne du Kongo Central (FOPAKO)- une faïtière des Organisations paysannes de la province du Bas-Congo, siège à la Commission nationale pour la réforme foncière (CONAREF), comme représentant des Organisations de la Société Civile ■

La CONAPAC pour l'augmentation du budget de l'agriculture à 10 %

des frustrations au niveau des paysans.

LES MESSAGES DE PLAIDOYER FACE A CETTE SITUATION

Ainsi les paysans exigent :

- Une augmentation immédiate du budget destiné à l'agriculture pour atteindre les 10% répondant aux attentes de paysans conformément à la Déclaration de Maputo à laquelle notre pays a souscrite
- Une claire désagrégation du budget de l'agriculture pour en affecter une part

importante à la base pour l'amélioration de l'agriculture familiale

- L'opérationnalisation rapide du FONADA
- La présence d'au moins un délégué des OPA au sein de tous les organes du FONADA
- La réorientation, la définition et le renforcement des moyens des campagnes agricoles
- L'affectation d'un budget conséquent à la Commission d'élaboration des mesures d'application de la loi agricole, la promulgation des mesures

déjà élaborées et leur vulgarisation à la base

- L'implication des organisations paysannes dans l'élaboration de budgets nationaux et provinciaux

Au vu de tous ces éléments, il a été recommandé à la CONAPAC de monter un cahier de plaidoyer en rapport avec ces différents dossiers ci-dessus décrits, de le partager avec d'autres réseaux nationaux des OPA et des partenaires techniques et d'en faire une large publicité et un plaidoyer auprès de tous

les acteurs sociaux et politiques, nationaux et autres impliqués et ou concernés par

l'élaboration ou l'affectation du budget public et des budgets de coopération ou de subvention ■



Engagement des OP féminines pour la construction d'un mouvement paysan fort en RDC

La CONAPAC a organisé, du 1er au 03 septembre 2014 à Kinshasa, l'atelier national d'échanges sur la structuration et l'implication effective des OP féminines dans la construction d'un mouvement paysan fort RDC. En effet, depuis la mise en place de la Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo, en sigle CONAPAC, on a constaté que la catégorie des organisations des productrices agricoles se développent et s'organisent progressivement dans différentes provinces, et même commencent à s'organiser pour s'étendre, en réseau, à plus d'une province.



Les déléguées des OP féminines entourant le ministre de l'Agriculture et Développement rural, Chrysostome VAHAMUITI à l'ouverture de l'atelier

A l'instar de la Ligue des Organisations des Femmes du Congo (LOFEPACO) dans la province du Nord Kivu, certaines Fédérations provinciales ont prévu dans leur texte de base la mise en place d'un département Femme (ou genre), mais ces cadres ne sont presque pas opérationnels. Même au sein de la CONAPAC, il existe un Administrateur national chargé du genre, mais sa mission n'a pas été clairement définie.

Ainsi, pour capitaliser certains acquis sur terrain, la CONAPAC vient d'organiser, en collaboration avec la LOFEPACO, cet atelier d'échanges entre les leaders paysans, spécialement les femmes, sur la structuration et l'implication effective des Organisations paysannes féminines dans la construction d'un mouvement paysan fort.

Cet atelier a connu la participation d'une cinquantaine de personnes, venues de toutes les provinces du pays, à raison de trois personnes par province, dont 2 femmes et 1 homme, tous des producteurs et productrices agricoles, auxquelles se sont ajoutés des délégués des Partenaires Techniques et Financiers, ainsi que du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, sans oublier la faïtière nationale COPACO.

Cet atelier avait pour objectif d'offrir aux Organisations de femmes agricultrices membres de la CONAPAC et de la LOFEPACO, et d'autres structures faïtières des OPA, en compagnie de leurs collègues masculins, un cadre pour définir leur mécanisme de structuration, au niveau provincial et national, leurs relations avec les faïtières provinciales et nationales, et de réflexion sur l'AIAF et sur le changement

climatique dans notre pays.

L'ATELIER EN QUATRE ETAPES

L'organisation méthodologique de l'atelier avait prévu quatre étapes pour son déroulement :

- L'ouverture officielle
- Les exposés en plénière
- Les travaux en groupe
- L'adoption en plénière des résultats de l'atelier

Pour l'ouverture officielle, après le mot d'accueil et d'orientation de l'atelier par la Vice-Présidente de la CONAPAC, Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a développé une dissertation portant sur le rôle et la place des Organisations Paysannes et de l'agriculture familiale dans l'économie congolaise, suivie du mot d'ouverture officielle.

Après l'ouverture officielle, les participants ont suivi, au

cours de ces trois jours, les exposés suivants :

1. Le rôle et la place des OP et de l'agriculture familiale dans l'économie congolaise, par Mr Romain Kyalire Kamboya, Conseiller au MINAGRIDER
2. Le rôle et la place de la femme dans la structuration et le fonctionnement du mouvement paysan en RDC, par la LOFEPACO
3. Etats des lieux des organisations paysannes féminines dans le pays : points de vue de la CONAPAC
4. Etats des lieux des organisations paysannes féminines dans le pays : points de vue de la LOFEPACO
5. Les organisations paysannes féminines dans les différentes provinces du pays (structuration, fonctionnement, nombre de membres désagrégés par sexe, résultats atteints), par les Fédérations provinciales
6. Le changement climatique et la stratégie nationale REDD+ de la

RDC, par Mr Raphael Kasongo, chargé de suivi et évaluation du Projet REDD+

7. Echanges sur l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF- 2014), par Mr Sylvestre Kambaza, Secrétaire Exécutif de la CONAPAC

8. Echanges sur le projet d'une loi sur les coopératives agricoles; par Mr Albert MwambaBuyi, Chef de division au MINADER

9. Etat d'avancement de la mise en place de l'Académie paysanne, par Mme Victorine Nziavake.....

10. La Maison du Développement Rural et le Projet de charte des OPA, par Etienne Bisimwa

11. Communiquer : les outils disponibles et appropriés, par Mr Emmanuel Kokolo

12. Pour une gestion sécurisée de vos finances et de vos communications, par un représentant de VODACOM

13. La participation des OPA à la CONAREF, par

(suite en page 6)

Engagement des OP féminines pour la construction d'un mouvement paysan fort en RDC

(suite de la page 5)

Mme Nzuzi Espérance et Mr Simplex Malembe

A la base des informations issues de ces différents exposés, les participants se sont repartis en trois groupes de travail, portant sur les questions de réflexion suivantes :

1. Quelles orientations pour la mise en place des espaces/cadres de concertation au niveau provincial et national des OPA
2. Quelles relations entre les espaces/cadres de concertation au niveau provincial et national des OPA féminines avec les structures faitières provinciales et nationales des OPA du pays
3. Quelle mission et quelle structuration pour l'académie paysanne ?
4. Quels engagements du mouvement paysan pour une implication dans l'AIAF ?
5. Quels engagements et quelles activités du mouvement paysan pour la lutte contre le changement climatique

LES RESULTATS DE L'ATELIER

Après les travaux en carrefours, les participants se sont retrouvés en plénière et d'une façon consensuelle, en plus des bénéfices liés aux échanges entre individu, ont retenu que cet atelier a abouti aux résultats suivants :

Par rapport à la structuration du mouvement paysan :

- Le mouvement paysan recommande une structuration mixte homme-femme, sans exclure les structures basées sur le sexe
- Pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes, les OP de base, les Unions, les Fédérations et les Confédérations vont prévoir un agent, un département ou un administrateur Chargé du genre / des femmes
- Le responsable du genre devra être présent au sein des organes de décision

- Prévoir la présence et la participation d'au moins 30% des femmes à tous les niveaux

• Renforcer la communication horizontale et verticale

Par rapport aux relations au niveau provincial et national :

- Une OP, une Union, une Fédération ou une Confédération ne peut s'affilier en même temps à deux Faïtières d'OPA ayant la même mission et le même rayon d'action

• Pour avoir une portée réelle de leurs actions de plaidoyer, les OPA devraient éviter le dédoublement de leurs structures, et n'avoir qu'un seul canal de communication avec les autres acteurs sociaux, économiques ou politiques

- Les OPA devraient se concerter pour l'harmonisation de leur vision, sous forme de charte ou de code de conduite des OPA



Mme Francine NTALA déléguée de la FOPABAND

- L'appropriation du CCN, des CCP et des CARG, par les OP

• Pour renforcer leurs actions de plaidoyer, les OPA devraient créer des alliances avec d'autres acteurs sociaux, économiques ou politiques, sans aliénéation de son indépendance politique

- Les Structures des OPA devraient s'approprier les Maisons de Développement Rural

implantées dans leur rayon d'action

Par rapport à la mise en place d'une Académie paysanne

- Chaque structure doit se doter d'un chargé ou d'un



Un groupe des déléguées des OP sur la tribune de l'atelier

service chargé de formation

- Une Académie paysanne propriété des paysans est la bienvenue

• Sensibiliser les petits producteurs agricoles sur leur rôle et leur place dans le pays

- Sensibiliser les petits producteurs agricoles sur la transformation progressive

• Appliquer la Gestion Intégrée de la Fertilité du Sol (GIFS)

Par rapport à la Commission Nationale de la réforme foncière (CONAREF)

de leurs exploitations familiales en entreprises économiques

- Organiser des journées provinciales sur l'AIAF

• L'Agriculture familiale doit se différencier de l'agriculture de subsistance ou d'auto consommation

- S'impliquer dans l'élaboration de la loi sur les coopératives et envoyer vos attentes en rapport avec celle-ci à la CONAPAC

• Les provinces doivent être présentes au Forum national sur l'AIAF

Par rapport au changement climatique et à la stratégie nationale REDD+

- Informer et former, dans chaque province, les leaders des producteurs agricoles sur le changement climatique et la stratégie nationale REDD+

• Sensibiliser les petits producteurs agricoles sur les causes et les conséquences du changement climatique

- Vulgariser l'utilisation rationnelle des ressources naturelles

• Collaborer avec le Programme Stratégie Nationale REDD

- Sensibiliser la population sur l'importance de l'arbre
- Appliquer les pratiques agro forestières

• Les Fédérations provinciales vont nommer un Point Focal CONAREF et communiquer ses coordonnées à la CONAPAC

• Chaque Fédération provinciale va mener une campagne de plaidoyer pour la représentation des OPA dans la CONAREF à différents niveaux

• Chaque Fédération s'engage à faire parvenir à la CONAPAC très rapidement les attentes de la population en rapport avec la révision de l'article sur la gestion des terres des communautés locales

Une Académie paysanne propriété des paysans est la bienvenue

Par rapport à l'AIAF-2014

Participation de la CONAPAC à l'Ecole d'Eté organisée par AGRITERRA

La CONAPAC a pris part, du 6 au 13 septembre 2014, à la l'Ecole d'été sur le plaidoyer (FACT) organisée par Agriterra au Centre de conférence Mennorode, à Elspeet, au Pays Bas. Cette Ecole d'Eté, basée essentiellement sur les échanges entre participants, avait pour objectifs : •Echanger et apprendre davantage sur le plaidoyer pour l'allocation budgétaire; •Analyser les points faibles et les points forts, en vue d'améliorer l'efficacité de la trajectoire FACT (Farmers Advocacy Consultation Tool)

En effet, l'équipe de Défense des Intérêts d'Agriterra renforce les organisations paysannes dans leurs trajectoires de lobbying, dont certaines ont pour objectif d'accéder aux fonds disponibles pour leurs actions de développement, notamment les fonds étatiques, les fonds mis en place par la Banque Mondiale, les coopérations, ou d'autres agences internationales; c'est ce qu'on appelle « Allocation du Budget ». Souvent, ces fonds pour le développement de l'agriculture existent, mais les agriculteurs eux-mêmes, ni leurs organisations, comme moteur de ce développement n'en sont pas informés, ou l'accès à ces fonds est complexe.

Les organisations paysannes devraient profiter de ces fonds en négociant / en signant des engagements avec le programme, le gouvernement ou l'institution responsable; ou en étant représenté dans des comités importants de prise de décision qui décident de l'affectation de ces fonds, et informer leurs membres de l'existence de ces fonds spécifiques et les procédures d'accès. L'équipe de Défense des Intérêts d'Agriterra forme et appuie le personnel et les leaders des organisations paysannes dans plusieurs pays en matière de plaidoyer et le processus de lobbying à travers la méthodologie appelé FACT (Farmers Advocacy Consultation Tool).

Le FACT est essentiellement un moyen pour les organisations paysannes et leurs bases d'interagir et de communiquer avec leurs membres. L'information des membres est obtenue par un processus de consultation systématique pour s'assurer que toutes les propositions et prises de position que l'organisation

prépare prennent racine dans la réalité et les besoins des membres. La combinaison de la représentation des membres des organisations paysannes par leurs dirigeants avec l'information des membres et de leurs préoccupations et les conseils des experts peut générer des propositions qui sont fiables,

Comme la plupart des partenaires de l'équipe Défense des Intérêts se sont déjà familiarisés avec l'approche, l'équipe a souhaité approfondir les expériences des uns et des autres par rapport au thème « allocation du budget » et par rapport à la méthodologie FACT. C'est ainsi que l'idée d'organiser une école d'été a été née.



Les participants à l'Ecole d'été

bien informées, qui traitent des problèmes pertinents et qui sont techniquement bien préparées. Bien que le succès de tout projet ne soit jamais garanti, l'approche FACT augmente certainement les chances de succès.

Pour se familiariser avec cette méthode, les organisations paysannes intéressées commencent une trajectoire de FACT qui consiste à trois phases : un atelier préparatoire, suivi d'une période de 6 à 8 mois au cours de laquelle l'organisation fait usage de certains aspects méthodologiques (sélectionnés à partir de l'atelier préparatoire) dans son travail quotidien de consultation et d'élaboration des propositions. Enfin, un deuxième atelier est organisé pour échanger les expériences sur les thèmes de la préparation des politiques.

Ainsi donc, le thème principal du lobbying à l'école d'été (ayant réunie les ressortissants du Pays-Bas, de la France, de la Belgique, Afrique, Amérique Latine, Asie et Europe de l'Est, et la RDC représentée par Mr Maliyasasa, Florence et Sylvestre) a été l'allocation du budget au développement agricole car, en travaillant sur l'allocation du budget, les OP qui défendent les intérêts de leurs membres (une activité souvent coûteuse) trouvent un moyen de leur offrir des services importants et pour cela elles seront appréciées par leurs membres, et peut attirer aussi de nouveaux membres. Si une OP sait comment accéder à des nouveaux fonds pour investir dans l'agriculture à travers des membres, cela peut être une expérience réussie et les procédures de la méthodologie FACT peuvent être utilisées pour

explorer facilement de nouveaux fonds.

En plus des échanges entre les participants, en plénière et en carrefours, cette approche n'a permis d'échanger avec des fermiers du Pays Bas et avec les responsables de leur Confédération (LTO) pour nous donner des idées sur leurs mécanismes de mobilisation des fonds auprès de leur pays et de l'Union Européenne. Ceci a aussi amené à nous déplacer pour Bruxelles en vue de partager avec la coupole européenne des organisations paysannes

travail avec Mme Christine, conseillère au sein de cette institution, qui nous a informés sur son fonctionnement. Des échanges, nous avons retenu quelques leçons. Entre autres, la connaissance des prétentions des décideurs politiques, savoir à qui s'adresser (frapper à la bonne porte), avoir des bonnes relations avec eux, utiliser des alliés dans le plaidoyer, mieux s'organiser pour parler d'une seule voix, bien documenter votre dossier de plaidoyer, être précis sur le thème (un seul thème à la fois); être disposé au compromis; lobbying continu pendant tout le processus; préparer bien avant pour anticiper? Des exposés, il a été retenu quelques faiblesses qui handicapent les OP dans leurs activités de plaidoyer, notamment le manque de cohérence et de consistance dans l'approche de plaidoyer; l'absence des alliés dans les positions stratégiques à tous les niveaux; des thèmes inappropriés au contexte; des voies discordantes au sein du mouvement paysan; des improvisations; des ressources humaines peu qualifiées pour conduire le plaidoyer; des actions ponctuelles sans lendemain; faible médiatisation de l'action. Des recommandations pour améliorer le FACT (Farmers Advocacy Consultation Tool): Former les formateurs en FACT au sein des OP; Constituer au niveau du pays, un pool des formateurs FACT; Former les dirigeants des OP en FACT; Utiliser efficacement les médias; Impliquer des alliés influents; Simplifier le FACT avec des messages simples; Ne pas conduire plus d'un thème en même temps: Un FACT adapté aux capacités des paysans et au contexte du milieu; Coupler la formation FACT avec des formations sur les techniques de plaidoyer, de recherche participative, les capacités de rédaction des propositions, ...; Illustrer chaque pilier FACT avec des exemples concrets et des documentaires visuels. ■

(COPA -COGECA) pour comprendre leur organisation et leurs actions pour une allocation du budget aux OP par l'Union Européenne.

Les participants ont effectué aux Pays Bas: deux visites de terrain de deux jeunes membres de LTO (un agriculteur et un éleveur) et en Belgique, à Bruxelles (COPA COGECA et Le parlement de l'Union Européenne).

La COPA-COGECA est la coupole européenne des Coopératives agricoles et des Organisations paysannes, soit 57 OP et 31 Coopératives des producteurs agricoles éparpillées dans les 28 pays de l'Union Européenne. Son principal rôle est de capitaliser les intérêts et les attentes de ses membres et d'en assurer le plaidoyer et le lobbying auprès de l'Union Européenne.

Au niveau du Parlement européen, les participants ont eu une séance de

Maniema : la structuration paysanne en marche



La Province du Maniema est située à l'Est de la RDC. C'est une Province où la majorité de sa population vit essentiellement de l'agriculture. Elle regorge d'énormes potentialités qui favorisent le développement de l'agriculture.

Les producteurs agricoles travaillent chacun dans son coin et n'arrivent pas à trouver des solutions à certains problèmes majeurs auxquels ils se butent (l'enclavement de la province, les semences qui ne sont pas de qualité, l'inaccessibilité des routes des dessertes agricoles, le prix bas des produits agricoles, le marché non rémunérateur, le chemin de fer est inopérant et même aléatoire sans aucun programme fixe, ainsi que le manque de

structuration des paysans les rendant fragiles par rapport à la défense de leurs droits et intérêts.

Soucieuse de trouver des réponses à toutes ces défis, l'initiative d'identification des paysans par territoire, secteur, village et le travail en synergie avec les autres producteurs agricoles pousse Uwaki Maniema (Umoja wa Wanawake wakulima wa Kivu-Maniema ou Union des Femmes Paysannes du Kivu /Maniema) a intéressé les autres organisations Paysannes dans le processus de mobiliser un plus grand nombre des producteurs, de les informer, de les sensibiliser pour construire une Fédération inclusive des paysans producteurs dans la province du Maniema. La facilitation de ce processus se fait à travers les points focaux des Territoires.



Mama Agnès Misenga, un des délégués de UWAKI Maniema à la CONAPAC

La Conapac /Maniema est encore jeune et a besoin d'un accompagnement en renforcement des capacités pour s'aligner à

la taille des autres fédérations sœurs. Elle a vu le jour au cours de l'année 2012 et compte aujourd'hui 88 Unions avec 2312 organisations

paysannes composées de 87596 personnes dont 32725 hommes et 34584 femmes disséminés dans les 7 territoires que compte la province du Maniema. Plus d'effort et de volonté sont attendues, à travers d'autres partenaires pour être mieux organisé et plus structurés d'ici la fin de cette année. Partant de ces défis, il est important utile que les producteurs agricoles s'unissent pour bien revaloriser leurs métiers d'agriculteurs et y trouver profit. Voilà pourquoi la Conapac s'est appuyé sur Uwaki Maniema en vue de faciliter ce processus d'un travail en synergie des paysans selon leurs besoins spécifiques ■

**Pour la Conapac Maniema
Mme Kady Kasakarume
Point Focal**

Kinshasa: La FEPPAKIN a tenu son assemblée Générale



La Fédération des Paysans Producteurs Agricoles de Kinshasa FEPPAKIN en sigle vient de tenir son assemblée générale. Elle a eu lieu du 26 au 27 septembre 2014 au siège de la CONAPAC à Barumbu. Cette assemblée a permis aux délégués des unions paysannes de faire une évaluation des résolutions de l'Assemblée Constitutive avant de d'élaborer la feuille de route pour la finalisation, l'approbation et la publication du Plan d'action stratégique 2014-2019. Bien sûr, les délégués des unions ont également approfondi une réflexion sur le patrimoine initial de la FEPPAKIN et son budget annuel (tout ce qui constituera le capital à rentabiliser : champs ; équipement ; échange et réflexion sur le contenu de l'Actionnariat Paysan etc..) et ont échangé des

informations sur les partenariats avec CENADES, Kitoko Food, AFRIMEX, OGROVET et CCIIC. . Notons que la FEPPAKIN s'est forgée progressivement à partir du deuxième Carrefour National Paysan de 2011. A l'issue de cet évènement, les leaders paysans avaient convenu de désigner un point focal dans chaque province pour identifier les grands groupements des paysans et amorcer leur structuration au sein de la CONAPAC. Concernant la Ville-Province de Kinshasa, dans un premier temps, plusieurs activités du point focal étaient consacrées à la sensibilisation de la base sur les pistes possibles de structuration de la Fédération. Dans un deuxième temps, il fallait mettre en place le Comité fédéral initial et préparer les textes de base. Dans ce cadre, plusieurs réunions étaient tenues à savoir: 1. Réunion du Centre Carter fin décembre 2012, pour



Le facilitateur José KAPAKALA avec Mme Rosalie BIUMA, présidente de la FEPPAKIN

prendre connaissance de la première mouture des statuts et se prononcer sur la dénomination FEPPAKIN; 2. Réunion de Tshuenge en septembre 2013 où les animateurs des Unions

avaient échangé sur la structuration de la fédération et sur la nouvelle mouture des statuts ajustés à cette structuration; 3. Réunion de Mbankana en octobre 2013 où les

animateurs des Unions avaient fixé les points essentiels de la sensibilisation des OP sur le mode de structuration à adopter; 4. En date du 2 décembre 2013, les animateurs des Unions avaient tenu leur Assemblée Constituante au PREFED où étaient amendés et validés les textes de base. C'est aussi à cette occasion que le Bureau du Noyau était constitué et il avait décidé, de commun accord avec le CENADES son partenaire technique, de confier la gestion du Secrétariat Exécutif au Consultant qui accompagnait la mise en place de la Fédération depuis 2012 ; 5. En date du 1er février 2014, tenue de l'Atelier préparatoire à la planification 2014-2019 de la FEPPAKIN. ■

Une délégation de Sos Faim Belgique a visité la CONAPAC

FRANÇOIS CAJOT, Responsable des partenariats SOS FAIM Sénégal et RDC, a profité de son séjour en RDC pour échanger avec le staff technique de la CONAPAC. C'était le mercredi 1er octobre 2014 au siège de la CONAPAC. Les deux parties ont revisité pratiquement les grandes lignes du partenariat entre l'ONG belge et la CONAPAC. Tout a été passé au peigne fin : le Rapport semestriel narratif dans ses deux volets administratifs et activités, la rapport d'audit, la fiche de suivi des indicateurs, le diagnostic institutionnel de la CONAPAC, la prochaine Assemblée Générale de la CONAPAC prévue au mois de novembre prochain, évaluation opérationnelle des membres de la CONAPAC, le projet Synergie et



François CAJOT en réunion avec le staff technique de la CONAPAC conduite par le Secrétaire Exécutif Sylvestre KAMBAZA

complémentarité Phase 2, etc.

SOS FAIM appuie la CONAPAC dans le cadre du projet « Renforcement des services fournis par les organisations rurales en

faveur des exploitations familiales en RDC ».

En dehors de la CONAPAC, SOS FAIM appuie aussi d'autres structures locales en RDC. En Afrique, SOS Faim s'est engagée dans des conventions de collaboration structurée en

matière de plaidoyer avec les plates-formes nationales paysannes de 6 pays d'Afrique de l'Ouest et, spécifiquement pour SOS Faim Belgique, avec la République démocratique du Congo. Ces démarches ambitieuses ne peuvent

être menées qu'en association avec d'autres ONG. SOS Faim Belgique qui fête cette année ses 50 ans d'existence, s'est investie en RDC dans la Coalition contre la faim, et dans AgriCongo.

Pour SOS FAIM ; l'agriculture familiale est un « Bien commun ». Son renforcement est vu comme indispensable pour sortir les zones rurales de la pauvreté et nourrir une grande partie des urbains et périurbains, dans une perspective de développement durable, et notamment de préservation de l'environnement et de la biodiversité. La société civile rurale doit pouvoir (avoir les moyens et les capacités) participer et bénéficier au mieux aux processus de développement initiés dans ces pays ■

Etats généraux de l'Agriculture: les ateliers provinciaux d'abord

Les acteurs du monde agricole, notamment les organisations paysannes ont obtenu du Gouvernement le report des Etats Généraux de l'agriculture et du Développement rural pour l'année prochaine. Ces Etats généraux devraient préalablement être précédés par des ateliers provinciaux dont les recommandations vont pouvoir constituer le fil rouge des Etats généraux de l'Agriculture et du Développement rural. Ces ateliers provinciaux vont essentiellement s'atteler à cerner le contexte sectoriel des secteurs agricole et du développement rural. Ils auront à contextualiser sur la production végétale, l'élevage, la pêche et l'aquaculture ainsi que sur les principales contraintes au développement de l'agriculture. Même pour le développement rural où il faudra parler des infrastructures, de l'énergie, des voies d'accès, des coopératives et les organisations paysannes ainsi que sur les principales contraintes au développement du secteur rural ■

La FOPAKO s'est doté d'un bulletin d'information

Une des recommandations faites par les délégués à l'atelier national d'échanges sur la structuration et l'implication effective des OP féminines dans la construction d'un mouvement paysan fort RDC demandait à chaque organisation provinciale de renforcer la communication horizontale et verticale. Mieux de se doter des outils appropriés en vue de bien informer et sensibiliser leurs bases.



Fort de cet avis, la FOPAKO est vite fait d'améliorer sa communication en se dotant d'un bulletin d'information dénommé

« LA VOIX DU PAYSAN DU KONGO CENTRAL ». La première édition de quatorze pages en couleur, format A4, a été d'ailleurs distribuée sur le net en format pdf à tous les partenaires de la FOPAKO. Des exemplaires en dur ont été également disponibles. Que dire d'autre ? Sinon que de féliciter la FOPAKO et de l'encourager dans cette voie de la modernité car « celui qui ne communique pas ne vit pas ». Félicitations à toute l'équipe de communication de la FOPAKO ■

Les Partenaires
de la
CONAPAC

